

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt trois, le vingt et un décembre, le conseil communautaire s'est réuni à Cambrai (Nord), 14 rue Neuve, sur la convocation qui lui a été adressée le neuf décembre deux mil vingt trois, en application des dispositions de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de M. Nicolas SIEGLER, Président.

Nombre de délégués communautaires en exercice	92
Nombre de délégués communautaires présents	61
Nombre de votes	74

Nombre de conseillers communautaires titulaires présents : 61

ABANCOURT : Mme Françoise LAINE - AUBENCHEUL-AU-BAC : M. Michel PRETTRE - BANTEUX : Mme Bernadette GODET - BANTIGNY : M. Yves MARECAILLE - BANTOUZELLE : Mme Sylviane MAUR - BLECOURT : M. Jean-Paul BASSELET - CAGNONCLES : M. Bruno LEFEBVRE - CAMBRAI : Mme Martine BILBAUT, Mme Claire BURLET, Mme Amélia CAFEDE, Mme Marie-Anne DELEVALLEE, M. Jean-Marie DEVILLERS, Mme Nathalie DROBINOHA, Mme Sylvie LABADENS, M. Gérard LAURENT, M. Jean-Pascal LEROUGE, Mme Sylviane LIENARD, M. Stéphane MAURICE, Mme Laurence SAYDON, M. Nicolas SIEGLER, M. Sylvain TRANOY, M. Benoît VAILLANT, M. François-Xavier VILLAIN, M. Laurent WIART, Mme Virginie WIART - CREVECOEUR-SUR-ESCAUT : M. Gilbert DRAIN - CUVILLERS : M. Jacky LAURENT - DOIGNIES : M. Pascal MOMPACH - ESCAUDOEUVRES : Mme Agnès BILBAUT, M. Thierry BOUTEMAN - ESNES : M. Olivier GOBERT - ESTRUN : M. Jean-Luc FASCIAUX - ESWARS : M. Francis REGNAULT - FLESQUIERES : M. Billy JOURNET - FONTAINE-NOTRE-DAME : M. Bruno IVANEC - FRESSIES : Mme Marie-Danièle CHEVALIER - GOUZAUCOURT : M. Jacques RICHARD - HEM-LENGLET : Mme Yvette BLANCHARD - HONNECOURT-SUR-ESCAUT : M. Sébastien LOYEZ (maire par intérim) - IWUY : M. Pascal GUSTIN, M. Daniel POTEAU - LES-RUES-DES-VIGNES : M. Marc LANGLAIS - LESDAIN : Mme Geneviève GAUTIER - MARCOING : M. Jean-Claude GUINET - MASNIERES : M. Francis NOBLECOURT, Mme Christelle COUTANT - MOEUVRES : M. Gérard SETAN - NEUVILLE-SAINT-REMY : M. Jean-Pierre COUVENT, Mme Martine LABALETTE - NIERGNIES : Mme Marjorie GOSSELET-CAMBRAI - NOYELLES SUR ESCAUT : M. Philippe LOYEZ - RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE : Mme Maryvone RINGEVAL - RUMILLY-EN-CAMBRESIS : M. Jean-FICHAUX - SAILLY-LEZ-CAMBRAI : Mme Marie-Thérèse DOIGNEAUX - SANCOURT : M. Claude LECLERCQ - SERANVILLERS-FORENVILLE : Mme Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD - THUN-L'ÉVEQUE : M. Jacques DENOYELLE - THUN-SAINT-MARTIN : Mme Marie-Claude URBAIN - VILLERS-GUISLAIN : M. Gérard ALLART - VILLERS-PLOUICH : M. Pascal BRUNIAUX - WAMBAIX : M. Romain MANESSE.

Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné procuration : 10

BOURSIES : M. Slimane RAHEM, titulaire qui donne procuration à M. Pascal MOMPACH, titulaire - CAMBRAI : M. Jean-Pierre BAVENCOFFE, titulaire qui donne procuration à Mme Sylvie LABADENS, titulaire, Mme Martine DESMOULIN, titulaire qui donne procuration à M. Stéphane MAURICE, titulaire, Mme Dominique GAILLARD, titulaire qui donne procuration à M. Nicolas SIEGLER, titulaire, M. Nicolas SIMEON, titulaire qui donne procuration à M. Gérard LAURENT, titulaire, M. Pierre-Antoine VILLAIN, titulaire, qui donne procuration à Mme Virginie WIART - NEUVILLE-SAINT-REMY : M. Christian DUMONT, titulaire qui donne procuration à M. Jean-Pierre COUVENT, titulaire - RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE : M. Bernard DE NARDA, titulaire qui donne procuration à M. Francis NOBLECOURT, titulaire - RIBECOURT-LA-TOUR : Mme Christelle MARQUES, titulaire qui donne procuration à Mme Marjorie GOSSELET, titulaire - VILLERS-EN-CAUCHIES : M. Pascal DUEZ, titulaire qui donne procuration à Mme Yvette BLANCHARD, titulaire.

Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné suppléance : 3

HAYNECOURT : M. Bernard HUREZ, titulaire qui donne suppléance à M. Guillaume BOHAVZ, suppléant - RAMILLIES : M. Olivier DELSAUX, titulaire qui donne suppléance à M. Bernard DEBUT, suppléant - RIEUX-EN-CAMBRESIS : M. Michel MOUSSI, titulaire qui donne suppléance à Mme Thérèse MAIRESSE, suppléante.

Nombre de conseillers communautaires absents : 18

ANNEUX : M. Thierry LEVEQUE - AWOINGT : M. Eddy DHERBECOURT - CAMBRAI : Mme Jeannie BERTELOOT, Mme Aline CHATELAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, M. Brahim MOAMMIN, M. Christophe SIMPERE, M. François WIART - CANTAING-SUR-ESCAUT : M. Éric PARENT - CAUROIR : M. Benoît DHORDAIN - ESCAUDOEUVRES : M. José DE SOUSA - GONNELIEU : Mme Karine MORELLE - IWUY : Mme Emilie DUPUIS - NAVES : M. Jean-Pierre DHORME - PAILLENCOURT : M. Fabrice LEFEBVRE - PROVILLE : M. Guy COQUELLE, Mme Thérèse WARGNIES - TILLOY-LEZ-CAMBRAI : Mme Sonia LANCEL.

Secrétaire de séance : M. Benoit VAILLANT.

Suites :

D20231205 : PROGRAMME « ACTION CŒUR DE VILLE » - AUTORISATION A SIGNER L'AVENANT 2 DE LA CONVENTION-CADRE.

D20231205 : PROGRAMME « ACTION CŒUR DE VILLE » - AUTORISATION A SIGNER L'AVENANT 2 DE LA CONVENTION-CADRE.

Rapporteur : M. SIEGLER
Président

En 2018, l'Etat a lancé un programme visant à créer les conditions du renouveau et du développement des centres villes des villes moyennes en mobilisant des moyens financiers et plusieurs partenaires, « l'Action Cœur de Ville ».

Ainsi, le 24 septembre 2018, le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président à signer la convention cadre « Action Cœur de Ville » et un avenant a été signé en 2020 afin de compléter cette convention cadre.

La mise en place de ce programme a permis au territoire de se doter d'une véritable stratégie de développement et de développer de nouveaux partenariats, avec Action Logement et la Banque des Territoires par exemple. Ces acteurs ont permis de renforcer notre plan d'actions.

La lumière qui a été mise sur les villes moyennes, la loi Denormandie, les ORT, la mobilisation d'Action Logement et de la Banque des Territoires, ont facilité le retour des investisseurs sur le territoire. En effet, on a noté :

- une augmentation du nombre de Déclaration d'Intention d'Aliéner, des Permis de Construire et des autorisations de travaux dans les ERP,
- l'implication du groupe Action Logement qui a soutenu financièrement 12 opérations, ce qui représente 156 logements accompagnés/rénovés en Cœur de Ville,
- une augmentation de la fréquentation du centre-ville depuis le lancement du programme...

Le programme « Action Cœur de Ville » a été un levier pour la concrétisation de nombreux projets pour la redynamisation du centre-ville (les places Maurice Schumann et Robert Leroy, le centre Eclipse, la Maison Sport Santé, la Promenade des amoureux...).

Cette politique publique devait initialement se terminer en 2023. Le gouvernement a décidé d'offrir la possibilité aux territoires de prolonger jusqu'en 2026 par un avenant permettant de poursuivre avec l'ensemble des partenaires la mise en œuvre de notre stratégie au sein du périmètre défini de la ville de Cambrai.

Cet avenant est ainsi l'opportunité pour la communauté d'agglomération de continuer de porter ses politiques et d'y intégrer différentes opérations de requalification patrimoniales.

A ce titre, une importante opération dite OPAH-RU sera menée en partenariat avec la ville de Cambrai permettant de mobiliser des crédits de l'ensemble des partenaires dont l'ANAH et la banque des territoires visant à requalifier et réhabiliter le parc de logements privés dans le périmètre défini. Le coût de cette opération pour la communauté est en moyenne de 112 000 € par an pendant 5 ans soit un total de 550 875 € permettant tant de financer l'équipe d'ingénierie accompagnant les familles que des travaux de réhabilitation énergétique. Une caisse d'avance créditée de 300 000 € par an sera créée permettant de faire du prêt à taux zéro. Un chargé de

mission OPAH-RU sera recruté au sein de la CAC pour un coût estimé à 50 000 € par an. La maison de l'Habitat de la CAC permettra d'accueillir l'ensemble de l'équipe technique en charge de l'opération. Le bâtiment a ainsi fait l'objet de travaux à hauteur de 95 000 € HT.

La CAC portera encore dans son périmètre de compétence des opérations de requalification des entrées de ville qu'il s'agisse des zones d'activités communautaires ou encore de l'opération de réhabilitation du Grand carré à Neuville Saint Rémy / Cambrai. Pour l'opération du Grand Carré, parmi les deux scénarii proposés par le cabinet qui accompagne la CAC, celui prévoyant un espace de calme et de biodiversité a été retenu. Le premier chiffrage correspondant à ce scénario estimé par le cabinet s'élève à 1,6 M€ TTC ; il fait l'objet d'un nouveau travail pour le revoir à la baisse et revoir les prestations finales devant être arbitrées. Quant à la requalification des autres entrées de ville, l'opération a déjà débuté cette année pour des interventions en espaces verts sur les rond points relevant de la compétence communautaire. Une provision de 200 000 € sera prévu au budget de l'exercice suivant permettant ainsi de mener des interventions dès l'année 2024 en attendant de définir un programme pluriannuel.

Par ailleurs, l'opération Escaut Partagé portée par la Communauté visant à créer une vélo-route sur le chemin de halage de l'Escaut Canalisé et du Canal de Saint-Quentin est comprise pour partie dans le périmètre de l'opération cœur de ville et contribuera à requalifier ce secteur historique de la ville.

La Communauté pourrait encore intégrer dans cette opération la partie non occupée du collège des Jésuites suite à l'appel à manifestation d'intérêt qu'elle a lancé et aux études qu'elle entend mener. A ce stade, 20 000 € de crédits ont été prévus pour l'exercice 2024 permettant de mener une première étude dans l'objectif est de s'assurer de la faisabilité technique d'implantation d'un Centre de Conservation et d'Études. Un tel équipement qui n'existe pas dans notre département permettrait de valoriser l'ensemble des fouilles archéologiques de notre territoire et notamment celles qui sont réalisées dans le cadre du Canal Seine Nord Europe.

Le 6 octobre dernier, le Comité Régional d'Engagement, regroupant tout les partenaires signataires, a validé l'avenant N°2 à la convention cadre « Action Cœur de Ville ».

Au vu des éléments développés ci-dessus, le conseil communautaire a, à l'unanimité, décidé :

- d'approuver l'avenant N°2 à la convention cadre « Action Cœur de Ville »,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Publié le **29 DEC. 2023**
Certifié exécutoire le **29 DEC. 2023**

Fait et délibéré en séance

les jour, mois et an -susdits,
Suivent les signatures.....
Pour extrait conforme

Le Président,



Nicolas Siegler
Nicolas SIEGLER